

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 783-2023, 10 mai 2023

CONCERNANT l'exercice des fonctions de la ministre du Tourisme

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions de la ministre du Tourisme à madame Isabelle Charest, membre du Conseil exécutif, du 12 au 20 mai 2023.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

79770

Gouvernement du Québec

Décret 788-2023, 10 mai 2023

CONCERNANT la nomination de madame Guylaine Bouchard comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Guylaine Bouchard, sous-ministre adjointe, ministère du Tourisme, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 15 mai 2023;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Guylaine Bouchard comme sous-ministre adjointe du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

79775

Gouvernement du Québec

Décret 789-2023, 10 mai 2023

CONCERNANT la nomination de monsieur Mario Wilfrid Limoges comme sous-ministre adjoint au ministère du Tourisme

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Mario Wilfrid Limoges, délégué du Québec à Chicago, ministère des Relations internationales et de la Francophonie, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère du Tourisme, au traitement annuel de 187 521 \$ à compter du 5 juin 2023;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Mario Wilfrid Limoges comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

79776

Gouvernement du Québec

Décret 790-2023, 10 mai 2023

CONCERNANT la nomination d'un membre indépendant du conseil d'administration du Musée de la Civilisation

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 7 de la Loi sur les musées nationaux (chapitre M-44) les affaires du Musée de la Civilisation sont administrées par un conseil d'administration composé de onze à quinze membres nommés par le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 7 de cette loi une personne est nommée sur la recommandation de la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le siège du musée ou, si ce territoire est compris dans celui d'une communauté métropolitaine, sur la recommandation de cette dernière;